



République Française

Ville de Saint-Cloud

Petite enfance, éducation, jeunesse

Département des Hauts-de-Seine

## Conseil municipal du 29 septembre 2022

Délibération  
C.M. 2022 - 68

### Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

### Le Maire

Éric BERDOATI

### Les Adjointes au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT  
M. Jean-Christophe PIERSON  
Mme Brigitte PINAULDT  
M. Jacques GRUBER  
Mme Capucine FREMIN Du SARTEL  
M. Olivier BERTHET  
Mme Anne COVO  
M. Jean-Claude TREMINTIN  
Mme Françoise ASKINAZI  
M. Nicolas PORTEIX  
M. Sacha GAILLARD  
Mme Diane DOMAS  
M. Jean-Christophe ACHARD

### Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC  
M. Jean-Jacques VEILLEROT  
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ  
Mme Edith SAGROUN  
Mme Virginie RECHAIN  
Mme Diane MICHOUDET  
M. Nicolas PUJOL  
Mme Céline PEIGNE  
M. François-Henri REYNAUD  
M. Laurent MONJOLE  
M. Arnaud BOSSER  
Mme Pauline GEISMAR  
Mme Claire LOUVET  
M. Christophe WARTEL  
M. Pierre BOSCHE  
Mme Catherine GREVELINK  
Mme Delphine POTIER  
M. Rafaël MAYCHMAZ  
M. Pierre CAZENEUVE  
M. Xavier BRUNSCHVICG  
Mme Irène DOUTSAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 22 septembre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Nicolas PUJOL à Diane MICHOUDET, de Céline PEIGNE à Diane DOMAS, de François-Henri REYNAUD à Éric BERDOATI, d'Arnaud BOSSER à Françoise ASKINAZI.

### 68/ CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS EN EDUCATION MUSICALE ORGANISEES AU SEIN DES ECOLES ELEMENTAIRES

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

**VU** le Code de l'éducation, notamment son article L312-5 et les articles suivants,

**VU** le Décret n° 2012 du 20 juillet 2012 modifiant le Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles élémentaires et l'article D. 411-2 du Code de l'Education,

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit fixer les modalités d'organisation de l'enseignement musical dans les établissements scolaires publics du premier degré,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué à l'Education,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention relative aux interventions en éducation musicale organisées au sein des écoles élémentaires de la commune de Saint-Cloud,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention,

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits sont prévus au budget de la Ville.

Fait et délibéré à Saint-Cloud,

le 29 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance



Eric BERDOATI  
Maire

Télétransmission en Préfecture le : - 3 OCT. 2022

Numéro AR. - Préfecture :

22-17607

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :

- 4 OCT. 2022

Acte exécutoire en date du : - 4 OCT. 2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

